



Professionnel

Dr Pierre MIGNOT

Chirurgien-dentiste
Caen

| CONTACT

N° RPPS: 10000571083

11 place de la demi-lune

14000 Caen

Tél. : 02 31 83 74 98

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de prise de RDV

- Téléphone

| ACCESSIBILITÉ

SE RENDRE SUR PLACE

Transport et stationnement

À moins de 100m, il y a :

- Des places de parking adaptées aux personnes en situation de handicap
- Un arrêt de transport en commun

Cheminement extérieur

Chaussée

La chaussée est non meuble.

La pente n'est pas difficile à gravir en fauteuil.

Trottoirs

Les trottoirs sont surbaissés aux passages piétons.

- Le passage piéton dispose d'une bande podotactile
- Les abords du cabinet sont éclairés

Avant d'entrer dans le bâtiment

Pour entrer dans le bâtiment où se situe le cabinet il y a 3 marches sans nez de marches contrastés.

Il y a une main courante d'un côté.

La porte d'entrée du bâtiment est :

- Manuelle

L'appel à la porte du bâtiment s'opère à l'aide :

- D'un interphone

Dans le bâtiment

Le cabinet est situé au 2^{ème} étage.

Il y a 1 porte(s) à franchir pour accéder au cabinet.

La largeur de passage la plus faible est de 80 cm.

Le sol est lisse.

L'éclairage intérieur du bâtiment est :

- Avec détecteur

Ascenseur

La largeur totale des portes de cet ascenseur est de 60 cm. La profondeur de la cabine est de 90 cm.

Le bouton de commande est situé à 110 cm du sol.

Les portes de l'ascenseur sont contrastées par rapport au mur.

A l'intérieur l'accès au cabinet :

- se fait par plusieurs marches

Sécurité

Il n'y a pas de partie vitrée.

Les obstacles ne sont pas repérés.

ACCUEIL

- Présence d'une personne à l'accueil
- Un professionnel peut guider/accompagner le patient

ORIENTATION DANS LE CABINET DE SANTÉ

La porte d'entrée est :

- manuelle

Le patient peut avertir de sa présence à l'entrée grâce :

- à une simple sonnette

Cheminement

Hauteur de la sonnette : 150 cm

Largeur de passage la plus faible dans le cabinet : 80 cm

SALLE D'ATTENTE

- Présence d'une porte pour accéder à la salle d'attente.

CONSULTATION

- La présence d'un accompagnant lors de la consultation ou des soins est acceptée.

Un transfert de personnes est possible à l'aide :

- moyens humains

Dernière mise à jour le 4 juillet 2019

Lien de la fiche sur le site RSVA : <https://rsva.fr/acteurs/dr-pierre-mignot/>